

Communiqué financier - PARSYS

PARSYS - Synthèse des comptes annuels 2010/2011

Les comptes consolidés de l'exercice 2010/2011, clos au 30/09/2011, ont été arrêtés par le Directoire le 22/12/2011 et ont été audités par les commissaires aux comptes de PARSYS. Ils sont disponibles sur le site internet de PARSYS à l'adresse : <http://www.parsys.com>, rubrique Actionnaire.

Les comptes consolidés audités de PARSYS présentent les caractéristiques suivantes :

Comptes de Résultats annuels consolidés (en K€)	2011/2010	2010/2009	Ecart
Chiffre d'affaires net	6 638	6 680	-1%
Marge (CA - achats consommés et variation de stock)	2 709	2 051	+32%
Résultat opérationnel avant amortissements et provisions	- 619	- 2 462	+1 843 K€
Résultat opérationnel courant	- 1 881	- 3 877	+ 1996 K€
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 085	- 17 603	+16.518 k€
Résultat net part du Groupe	- 999	- 17 603	

La répartition sectorielle de l'activité est la suivante :

Chiffre d'Affaires (en M€)	2011/2010	2010/2009	Ecart
Gestion locative et remarketing	5,8	6,5	-11%
Santé	0,9	0,2	X 4,5
CA Global	6,6	6,7	-1%

Un chiffre d'affaires stable, un résultat toujours négatif

Le Chiffre d'affaires consolidé annuel est en léger retrait sur l'exercice, à 6,6 M€ (-1%). En parallèle, la Marge augmente pour passer de 2 M€ à 2,7 M€ (+32%).

Le Résultat opérationnel avant amortissements et provisions et le Résultat opérationnel courant sont en fort progrès du fait des réductions de coûts, sans toutefois redevenir positifs.

Le Résultat exceptionnel inclut la prise en compte d'un produit de 1,5 M€, correspondant au montant reçu à titre d'exécution provisoire en 1^{ère} instance dans le litige CARMI-Nord Pas de Calais.

Au final, le résultat net de l'exercice 2010/2011 ressort en perte à -1 085 K€, contre -17 603 K€ sur l'exercice précédent

Evènement sur l'exercice

La structure juridique du groupe a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- le 20/04/11, avec effet au 01/04/11, l'activité Santé a été apportée à la société PARSYS Télémédecine par apport en nature le pour une valeur de 1.100 K€. Le capital de PARSYS Télémédecine a été augmenté de ce montant et 110.000 actions nouvelles intégralement souscrites par PARSYS ont été créées,
- le 03/05/11, PARSYS a cédé 40.000 actions de PARSYS Télémédecine à un groupe d'investisseurs,
- le 25/05/11, les investisseurs ont souscrit pour 600 K€ à une augmentation de capital en numéraire réservée.

Ainsi au 30/09/11, la composition du groupe PARSYS est la suivante :

- PARSYS SA (société mère),
- PARSYS Télémédecine détenue à 41,52% et intégrée globalement eu égard à la prédominance de l'équipe dirigeante de PARSYS dans cette filiale (dirigeant commun, équipes communes),
- ALTERNIUM (Italie) détenue à 45% et mise en équivalence.

Activité Locative

Le volume d'affaires annuel est en retrait par rapport à l'exercice précédent, passant de 6,5 M€ à 5,8 M€ (-11%). L'activité souffre toujours des difficultés du marché du refinancement et des incertitudes sur le dénouement de la procédure engagée contre GLS Lease Plan.

Dans le même temps, la Marge Brute, calculée après dépréciation des matériels autoportés et des provisions sur stocks, a progressé pour s'établir à 1,6 M€ contre 1,5 M€ pour l'exercice 2009/2010.

La réduction des coûts d'exploitation s'est poursuivie au regard de l'exercice précédent, grâce à une baisse continue des frais de personnel, qui passent de 1,8 à 1,4 M€, et à une diminution des charges externes, de 1,6 à 1,5 M€.

Malgré cette réduction et après une réaffectation de certains coûts communs avec l'activité Santé de 360 K€, l'activité locative génère une perte d'exploitation de 1 025 K€ M€ contre 1 814 K€ l'exercice précédent.

Activité Santé

L'activité est en phase de croissance, générant un chiffre d'affaires de 903 K€, contre 218 K€ l'exercice précédent, et une Marge Brute (calculée après dépréciation des stocks) de 404 K€, contre -451 K€ l'exercice précédent.

Malgré cette croissance, l'activité Santé génère toujours une perte d'exploitation de 855 K€ contre 1.956 K€ l'exercice précédent.

Situation de la société

PARSYS est dans la septième année de son plan de continuation, prononcé le 7 juillet 2004 par le Tribunal de Commerce de Bobigny. Au 30/09/11, les paiements demandés relatifs à la septième échéance du plan ont été effectués. Le montant non encore payé au 30/09/11 se monte à 134 K€. Les chèques de plus d'un an non débités au titre des premières échéances représentent 90 K€ et ont été inscrits au poste « autres dettes courantes ». La 8ème échéance deviendra exigible au mois de juillet 2012 (646 K€).

Les comptes annuels consolidés de PARSYS ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes avec les réserves suivantes :

« Le groupe a comptabilisé en produits exceptionnels le montant de 1,5 M€ obtenu en décembre 2010, à titre d'exécution provisoire, en 1ère instance, dans le cadre du litige opposant la société à la CARMI (Caisse Régionale de la Sécurité Sociale dans les Mines du Nord Pas de Calais) sur le fondement de la rupture abusive d'un contrat (cf. paragraphe 2.2. des Litiges en cours [figurant en annexe des comptes consolidés]). Cette décision fait actuellement l'objet d'un appel et la somme perçue ne constitue donc pas un produit certain. Le principe de prudence aurait dû conduire la société à attendre la décision de la Cour d'Appel avant de traduire dans ses comptes les impacts potentiellement positifs de ce litige. »

Par ailleurs, le groupe a comptabilisé à l'actif du bilan les frais de développement relatifs à l'activité santé pour un montant net, après amortissements et dépréciations, de 0,9 M€. Sur la base du budget de trésorerie qui nous a été présenté par la direction et compte tenu des incertitudes liées au dénouement des litiges présentés au paragraphe 2 du préambule de l'annexe, nous ne sommes pas en mesure d'estimer si la société dispose à ce jour des moyens financiers lui permettant de mener à terme les projets engagés, dans des conditions de rentabilité commerciale compatibles avec les besoins de liquidité à court terme de la société. »

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes attirent l'attention sur les points suivants exposés en annexe aux comptes consolidés :

« Le paragraphe «4- Situation de la société Parsys » présenté en préambule de l'annexe expose l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation.

Le paragraphe « 2- Litiges en cours » du préambule de l'annexe présente l'avancement des principaux litiges existant au niveau du groupe ainsi que leur traduction comptable.

Le paragraphe « 5 - Evènements postérieurs» du préambule de l'annexe précise le retard pris en ce qui concerne la remise du rapport d'expertise dans le cadre le cadre du litige avec la société GLS Lease Plan, et les conséquences potentielles en termes de trésorerie.

Les notes « 21 – Impôts différés », « 35 – Impôts différés actif » et « 51 – Impôt sur les sociétés » de l'annexe exposent les principes de comptabilisation des impôts différés actifs.

Les paragraphes «Faits caractéristiques de la période » et « Evènements postérieurs » et les Notes « 8 – Tests de dépréciation » et « 12 – Immobilisations incorporelles » de l'annexe exposent les principes de comptabilisation à l'actif et d'évaluation des frais de développement et des immobilisations incorporelles. »

Perspectives

Le chiffre d'affaires PARSYS du 1^{er} trimestre de l'exercice 2011/2012 (allant du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2011) est en baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent, passant de 1,44 M€ à 1,35 M€.

Chiffre d'affaires en K€	2011/2012 1 ^{er} trimestre*	2010/2011 1 ^{er} trimestre	Evolution
Gestion locative et remarketing	1 067	1 383	- 23%
Santé	286	59	X 4,87
Total	1 353	1 442	- 6%

* 1^{er} trimestre non audité

La croissance du chiffre d'affaires de l'activité Santé du 1^{er} trimestre a permis de compenser en partie la baisse du chiffre d'affaires de l'activité de gestion locative et de remarketing (-23%).

En termes de perspectives, l'activité du Groupe continue d'être peu dynamique du fait des incertitudes liées à la décision de la cour de cassation sur le litige avec GLS Lease Plan.

Dans le cadre de ce litige, l'expert n'a pas rendu son rapport à la date du 15 janvier 2012 demandée par la Cour d'Appel. A ce jour, ce rapport n'a toujours pas été remis. Ce décalage pourrait ne pas permettre à la Cour de rendre un jugement avant l'expiration du délai de 24 mois à l'expiration duquel PARSYS doit reverser les fonds de 6 M€ à GLS, ce délai expirant le 29 avril 2012.

Si PARSYS devait rembourser tout ou partie de l'indemnité déjà reçue à cette date, la société pourrait être dans l'impossibilité d'y faire face eu égard à sa trésorerie actuelle.

En tout état de cause, PARSYS communiquera au marché selon les canaux habituels (site internet, communiqué aux sites boursiers) sur les évolutions de ce litige, et ce avant l'échéance du 29 avril 2012.

Le détail de ces informations est disponible sur le site <http://www.parsys.com>, rubrique Actionnaire.